



JOYA

Juste obligés aller



Le 6^{ème} étage : 320 postes

Le 7^{ème} étage: 95 postes



« Le Joya : c'est comme Equinoxe, on adopte mais on n'adapte pas »



Motards et sportifs : que ferez vous de vos casques et de vos affaires de sport ?

Qui croit réellement que notre direction va s'installer en flex alors que deux bulles côtoient leur « quartier » ?

Qui pense que nos managers vont s'installer au milieu des gueux et ne vont pas squatter les bulles ?



Aucune zone de silence comme une bibliothèque pour se concentrer .

A quoi servent autant 'espaces de coworking ? Nul ne le sait



Quelques verbatims extraits du rapport d'Axium, expert nommé par le CSE dans le cadre de l'emménagement au Joya

« Le déploiement du projet: une démarche participative...qui n'en a que le nom »

« Le déploiement du projet: une organisation cible réellement basée sur le travail réel ? »

« Un accompagnement au changement limité et insuffisant »



A propos des ambassadeurs :

« Le rôle d'ambassadeur manquait de clarté et de consignes précises. C'est une mission importante qui a été confiée à certains collaborateurs, avec des enjeux majeurs, pourtant ils n'ont pas été suffisamment accompagnés par la Direction. »

A propos du flex office :

« La mise en place n'est donc pas une réponse aux contraintes et besoins de l'activité mais plutôt une condition nécessaire pour répondre aux besoins de collaboration des salariés, avec l'espace disponible. »

A propos des nuisances sonores :

« Aucun élément ne permet d'affirmer que les nuisances sonores seront contenues et permettront aux salariés de travailler dans un environnement calme favorisant la concentration. À l'inverse, il y a fort à parier qu'elles s'accroîtront et impacteront défavorablement les conditions de travail des salariés. »



En synthèse le projet Joya, avec le déploiement du flex-office, réduira de :

- 36% le nombre de postes de travail;
- 42% la superficie consacrée aux postes de travail;
- 26% la superficie consacrée aux espaces collaboratifs.



Une interrogation

Que deviendra le choix des jours de télétravail dans ce contexte ? Et la nécessité pour une équipe d'être réunie au moins 1 jour par semaine ?



JOYA

Ce que vos élus CGT PALATINE ont demandé



Vos élus CGT se sont largement exprimés sur ce sujet. Vous en trouverez le détail dans le PV du CSE du 19 décembre qui sera publié le 17 janvier.

Lors de ce CSE de décembre, **nous avons voté CONTRE le projet d'aménagement.**

En avril 2023, nous avons voté CONTRE le projet d'implantation sur seulement 2 étages.

Regardez dans le PV du CSE du 27 avril 2023, la déclaration CGT expliquant notre vote.

Huit mois plus tard, **nous sommes obligés de faire le constat que nous n'avons pas été écoutés. Mais on se demande si dans ce projet quelqu'un l'a été, l'expert arrive à cette même conclusion.**

De plus, la Direction a depuis annoncé qu'elle **mettait en place le flex-office, sans jamais**, comme le relève le rapport de l'expert, **réussir à justifier** le bienfondé de cette décision ni même le taux retenu qui semble tout droit sorti du chapeau.

Le projet d'aménagement est aberrant

Un quart du 7^{ème} étage est réservé au coworking. 71 places réparties sur 9 tables sans séparation ni cloison. Quel sera l'usage de cet espace surdimensionné ? Pour qui ? Aucune réponse ni justification de ce choix. Ce que l'on sait, c'est que ce ne sera sûrement pas un espace « silence » pour mieux se concentrer.

Mais cela permet d'afficher que 589 personnes peuvent venir en même temps au JOYA, alors qu'il n'y a que 440 postes de travail. Cela mérite quelques explications :

Un « poste de travail » est une table équipée d'un siège, d'un clavier, d'une souris et de 2 écrans. Il est généralement attaché à 5 autres tables pour former ce que l'on appelle un « bench ». Le poste de travail n'est attribué à personne : **premier arrivé, premier servi.**

Si vous avez besoin de vous isoler pour mieux vous concentrer, vous pourrez aller dans des espaces alternatifs : bulles (si elles ne sont pas transformées en bureau individuel), salles de réunions, ou dans un des 2 espaces coworking du 7^{ème}. Ces 149 positions alternatives ne sont pas équipées de doubles écrans ni de chargeur.

Autant dire que pour travailler en étant bien installé toute une journée, ce sera compliqué ! Vous avez dit risque de TMS (Trouble Musculo Squelettique) ?

Pour ne pas risquer d'être mal installé, il vaudra donc mieux ne pas avoir d'enfant à déposer à l'école, mais habiter dans l'est parisien et se coucher tôt pour être là à 7H afin de choisir son poste de travail (pas dans le passage, loin des toilettes et avec une bonne lumière.).



Un exemple, il y a au siège 19 armoires fortes et sur les plans : 1 seule !

Interrogés sur ce point (qui n'est pas neutre car le faux plancher du Joya n'est pas conçu pour supporter leur poids) les représentants de la direction répondent qu'«on va rationaliser. On va mutualiser». Dans une même armoire forte, des bons de capitalisation (Epass), des documents Trade et cautions solidaires en garantie de prêts (tout cela en original), des lettres chèques et conventions partenaires en original.

Seule la Direction trouve cela normal. Et vous ?

Vous voulez en savoir plus ?

Afin que vous preniez conscience de l'ampleur du désastre et des raisons qui ont amené la CGT PALATINE à voter contre le projet d'aménagement, nous vous offrons quelques extraits **du rapport des 146 pages écrites par le cabinet d'experts désigné par le CSE (Cet expert est un cabinet professionnel neutre)** :

- Le dossier de consultation évoque un « simple changement du lieu de travail, sans changement de zone géographique ». Cette terminologie n'a aucun sens
- L'avis négatif rendu par le CSE n'a pas été pris en compte.
- **En aucun cas le flex office n'a fait l'objet d'une demande de la part des salariés.**
- **La mise en place du flex office est plutôt une condition nécessaire pour répondre aux besoins de collaboration des salariés, avec l'espace disponible.**
- **Les salariés ont remonté les spécificités liées à leur activité quotidienne, qui n'étaient pas compatibles ni avec du flex office 0,7, ni avec des open spaces accueillant davantage de salariés.** Habituellement les entreprises définissent le taux de flex en fonction de données objectives, et du besoin des activités de travail [...] À ce stade, nous ne savons pas si ce travail a été réalisé
- Plusieurs salariés partagent ainsi le sentiment que l'organisation cible était déjà prévue au moment des recueils, même si elle n'était pas présentée, et que leur participation, leur implication n'a eu aucun effet sur la construction du projet.
- La prévention des RPS est quasiment inexistante
- Les spécificités d'aménagement dont ont besoin les salariés RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé), ou bénéficiant d'aménagement, n'ont pas été prises en compte dans le dossier de consultation
- De « bonnes conditions de travail » ne se limitent pas à travailler dans des locaux modernes, végétalisés, chauffés à la bonne température, avec des outils appropriés et une luminosité suffisante
- La Direction met en avant la modernité de l'immeuble qui améliorera les conditions de travail [...] Cependant, les salariés rejettent massivement les conditions d'emménagement au Joya. Cette nouvelle organisation spatiale des espaces de travail pourrait entraîner des conflits internes. Ce risque est réel et doit faire l'objet de correction de la part de la Direction afin d'homogénéiser le confort des postes de travail dans les services et entre les Directions.
- Avec la généralisation des open-spaces et le déploiement du flex-office, il sera nécessaire d'accroître le nombre d'espaces isolés pour permettre aux salariés de communiquer oralement sans déranger le collectif de travail.
- La perte de la confidentialité avec l'agencement des futurs espaces de travail qui met à mal leur éthique professionnelle : « A priori, rien n'est confidentiel, mais moi je ne suis pas d'accord avec ça ».

Les inquiétudes exprimées par les équipes ne relèvent pas de la « peur du changement » qui n'a aucun fondement scientifique, mais bien des conditions dans lesquelles ils réaliseront leur activité. Les salariés expriment des inquiétudes concernant :

- La qualité de leur travail et leur productivité : « Le risque c'est de baisser en productivité, d'être moins efficace » ;
- Le confort des postes de travail : taille des bureaux, nombre de personnes par open-space, etc. ;
- La possibilité de travailler à proximité des personnes-ressources : « Si j'arrive à l'entreprise et que je n'ai pas mes collègues à côté de moi ça ne sert à rien de venir, autant rester en télétravail » ;

Vous voulez avoir l'avis d'experts indépendants ?

Les open spaces

Alors que les salariés ont exprimé la volonté d'avoir des « espaces de travail pensés intelligemment pour favoriser la concentration et les échanges » et des « open-spaces non bruyants » (extrait du document « synthèse cadrage Joya »), la majorité des open-spaces du Joya compteront entre 12 et 46 postes par espace de travail. Pour rappel, l'INRS préconise de ne pas créer des espaces ouverts de plus de 10 personnes pour ne pas dégrader les conditions de travail des salariés.

Le dimensionnement futur des espaces de travail pourrait donc détériorer les conditions de travail des équipes

L'étude Ipsos réalisée en 2014 a démontré qu'un collaborateur qui travaille dans un espace ouvert perd en moyenne 86 minutes de travail par jour à cause des interruptions de tâches

La Direction a opté majoritairement pour des bureaux bench de 6 personnes, or l'INRS préconise des bureaux de 4 personnes pour préserver les échanges directs entre les salariés tout en limitant les gênes liées à la coactivité (sauf si l'équipe fonctionne en mode projet). Les bureaux bench de 6 peuvent entraîner des nuisances importantes.

Certains espaces de travail seront, pas ou peu confortables du point de vue de la prévention des risques professionnels et doivent faire l'objet de corrections :

- 15 % des postes et positions alternatives de travail seront exposés à un inconfort visuel .
- 16 % des postes et positions alternatives de travail seront à proximité directe des espaces de circulation .
- 4 % des postes et positions alternatives de travail auront un espace de circulation dans le dos.
- Plusieurs postes seront à proximité directs des salles de réunion. Les flux entrants et sortants constitueront un irritant et une gêne visuelle et sonore pour les salariés à proximité.
- Quelques postes seront implantés à proximité des casiers et assez proche des sanitaires ce qui entrainera un flux de circulation dérangeant. Des imprimantes seront implantées dans les open-spaces, or, les nuisances sonores que produisent ces équipements perturberont la concentration des équipes.
- Des espaces « lounge » seront également positionnés dans les open-spaces ce qui n'est pas pertinent en raison des nuisances que ces espaces génèrent.

Lors des visites certains nous ont alerté sur leur volonté d'avoir des espaces plus cloisonnés au sein du Joya : « Si on pouvait être plus cloisonné qu'aujourd'hui ce serait bien, on serait moins dérangé ». Cependant, cette demande ne semble pas avoir été prise en compte par la Direction, car la proportion de postes de travail en open-space sera plus importante au sein du Joya, les espaces vont se densifier et il y aura moins de postes non occupés. Par conséquent les nuisances sonores risquent de s'accroître.

Au travers des informations recueillies, des données collectées et de l'analyse des plans, aucun élément ne permet d'affirmer que les nuisances sonores seront contenues et permettront aux salariés de travailler dans un environnement calme favorisant la concentration. À l'inverse, il y a fort à parier qu'elles s'accroîtront et impacteront défavorablement les conditions de travail des salariés.

Le sujet de la confidentialité avec le déploiement du flex-office et la généralisation des openspaces a été omniprésent lors des entretiens et des visites. Interrogée sur la question, la Direction a balayé cette question en indiquant que tout le personnel était soumis au secret bancaire et que le mélange des services ne posait donc pas de problème de ce point de vue.

Contrairement à ce que la Direction énonce, les open-spaces ne seront pas « aérés », ils seront, à l'inverse, plus denses qu'aujourd'hui.

La superficie par collaborateur diminuera au sein du Joya. Cette réduction dégradera les conditions de travail des salariés, car elle augmentera le risque de nuisances sonores, la promiscuité entre les postes, le sentiment de surveillance et réduira le confort des postes de travail ce qui pourrait entraîner une dégradation des relations sociales et donc favoriser l'émergence de RPS.

Pourquoi 320 postes de travail au 6ème et seulement 90 au 7ème ?

L'étage des gueux et l'étage de la cour?

Pourquoi la Direction des Risques et des Engagements ne pourrait pas être au 7ème et permettre aux autres services au 6ème d'avoir des conditions de travail plus acceptables.

Nous attendons une réponse digne de ce nom.

L'apparition de nouveaux irritants avec le déploiement du flex-office :

- La dépersonnalisation du poste de travail, le sentiment de perte d'appartenance et de devenir interchangeable : « On va devenir des numéros interchangeables » ;
- L'installation et la désinstallation quotidienne au poste de travail comptabilisé comme du temps de travail effectif et fréquemment perçu comme une perte de temps par les salariés.
- Le partage du clavier, de la souris, du poste de travail et du siège pose une vraie problématique d'hygiène.



Vous comprenez mieux maintenant pourquoi vos élus CGT PALATINE sont contre les aménagements proposés. Déménager vers des locaux neufs était une vraie opportunité d'améliorer nos conditions de travail à tous, la conséquence de ne pas avoir écouté les élus dès avril est qu'elles seront largement dégradées.



Claire Cuny – Olivier Alaton – Estelle Rodembourg – Eric Devillers – Laurence Berger-Raimond
Hervé Lesage – Nadia Mauzelaf – Emmanuel Collignon – Martyna Ciechanowska

**Nous pensons que vous serez nombreux à désormais opter pour
l'acronyme suivant :**

JOY A

uste bligés d' ller

